



l'oxygène  
à la source

**N°288-22**

**ASSAINISSEMENT EAUX USEES – GROUPE HYDRAULIQUE POMPE SCHWING DE L'UDEP SILOE –  
CONVENTION DE CESSION DE MATERIELS AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU  
BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE (GRAND BOURG AGGLOMERATION)**

Nombre de membres en exercice : 21 Présents : 14 Représentés : 1 Quorum : 11
---

**Délibérations  
du Bureau Syndical  
Séance du 29 novembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf novembre à dix heures, le Bureau du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy, dûment convoqué en date du 18 novembre 2022, s'est réuni au siège du SILA, sous la présidence de Pierre BRUYERE. Mme Séverine MUGNIER est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

**ETAIENT PRESENTS**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND ANNECY**

Mmes, MM. Franck BOGEY, Pierre BRUYERE, Anthony GRANGER, Frédérique LARDET, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Christian MARTINOD, Gilles VIVIAN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY**

M. Philippe PRUD'HOMME

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES**

M. Sébastien BRIAND (suppléant de M. BARRUCAND – absent)

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES**

M. Guy DEMOLIS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES**

Mme Séverine MUGNIER

**COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE**

M. Roland LOMBARD

**COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE**

M. Jean-Yves MÂCHARD

**ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES**

Mme, MM. Michel BEAL, Gilles FRANCOIS, Fabienne GREBERT, Eric PEUGNIEZ, Christian ROPHILLE, Yohann TRANCHANT, Emmanuel GEORGES

**AVAIT DONNE POUVOIR**

M. Emmanuel GEORGES à M. Jean-Yves MÂCHARD

**PARTICIPAIENT EGALEMENT**

Mmes et MM. Valérie GUICHARD, DGS, Pascale ABADIE, DGAS, Sonia PAPES, Directeur Financier, Justine BRAMM, Directeur Administration Générale, Armand PAVOUX, Directeur Ressources Humaines et Vie au Travail, William PERRIER, Directeur Exploitation Assainissement, Christophe VACHON, Directeur Etudes & Travaux, Damien ZANELLA, Directeur Environnement cycle de l'eau, Camille MARGUIGNOT, Service Assemblées Secrétariat.

**ASSAINISSEMENT EAUX USEES – GROUPE HYDRAULIQUE POMPE SCHWING DE L'UDEP SILOE –  
CONVENTION DE CESSIION DE MATERIELS AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU  
BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE (GRAND BOURG AGGLOMERATION)**

Exposé du Président,

Après 25 ans de service, le SILA a procédé au remplacement de la pompe à piston Schwing pour assurer le transfert des boues déshydratées en septembre 2022.

Afin de permettre la réutilisation de ces équipements dont le SILA n'a plus usage, il est proposé de passer une convention avec Grand Bourg Agglomération, disposant du même type de pompe, ayant pour objet de constater la cession gratuite de la pompe à piston Schwing et ses composants associés, et d'autoriser l'enlèvement par ses soins des biens sur leur lieu de dépôt, engendrant le transfert de propriété à son profit.

Les membres du Bureau sont invités à :

1. approuver la convention de cession à intervenir avec Grand Bourg Agglomération,
2. autoriser le Président à la signer.

**- ADOPTÉ -  
à l'unanimité**

**Ne prennent part au vote que les délégués des EPCI ayant transféré la compétence  
Assainissement (Grand Annecy, CC Fier & Ussets, CC Sources du lac d'Annecy).**

Voix POUR : 10  
Voix CONTRE : 0  
Abstentions : 0  
Non votants : 0

Par délégation,  
Pascale ABADIE,  
Directeur Général Adjoint des Services



Mme Séverine MUGNIER,  
Secrétaire de séance



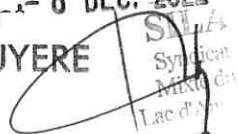
Acte reçu à la Préfecture

Le - 8 DEC. 2022

Publié le - 8 DEC. 2022

Exécutoire le  
Le Président - 8 DEC. 2022

Nierre BRUYERE



SILA  
Syndicat  
Mixte du  
Lac d'Annecy

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SILA dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication ou à compter de la réponse du SILA, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

